



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de la CORRÈZE

Accusé de réception en préfecture
019-281927244-20240314-AR_AAC_TP2_2024-AR
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 22/03/2024

Standard Direction
05.55.20.69.40
Emploi-Concours - S.P.E.T
05.55.20.69.41

N°2024-63

ARRÊTÉ fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2024, dans la spécialité « ESPACES VERTS ET NATURELS »

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Sport, Livre II, Titre II, Chapitre 1^{er}, disposant en son article L 221-3 que les sportifs et arbitres et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens Territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018 modifié, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021, pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonction des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011, fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien Principal de 2^{ème} classe et Technicien Principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020, fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2023-144 en date du 19 juillet 2023, portant ouverture des concours externe et interne d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2024, dans la spécialité « Espaces verts et naturels »,

Vu le Schéma Régional de Coopération, de Mutualisation et de Spécialisation, approuvé par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant que les dossiers de candidatures ont été déposés jusqu'au 2 novembre 2023 inclus,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe et interne d'accès au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL** de 2^{ème} classe, organisé au titre de l'année 2024, dans la spécialité Espaces verts et naturels, sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves, sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le 3^{ème} alinéa de l'article 2 de l'arrêté n°2023-144 en date du 19 juillet 2023 portant ouverture et organisation des concours externe et interne d'accès au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**, au titre de l'année 2024, dans la spécialité Espaces verts et naturels, est modifié comme suit :

L'épreuve orale d'admission se déroulera dans les locaux du Centre de Gestion, 19C route de Champeau à TULLE (19000), **les 20, 24 et 25 juin 2024**.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de la CORREZE.

Fait à TULLE, le 14 mars 2024
Le Président,



Jean-Pierre BASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Transmis le :

**Liste des candidats admis à concourir au concours INTERNE d'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL
 PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024 – Spécialité Espaces verts et naturels**

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
1	ANTONY Laurence	
2	AUDEBERT Romain	
3	BERGES Antoine Jean-Marie	
4	BERINGUIER Matthieu	
5	BERTASSI Lysiane	
6	BERTELOOT Julien	
7	BODART Emeline	
8	BOUHOURS Arnaud Marc-Antoine	
9	BOUSQUET Guillaume Fabien	
10	BUISSON Frédéric	
11	CABANIS Elodie	
12	CANOURGUES Arnaud Thomas	
13	CARZANIGA Julien André Mario	
14	CASEMAJOR Guillaume	
15	CHAMPY Mathieu	
16	CHAPITEAU Marie-Christine Micheline Appolina	
17	CLUZAN Damien	
18	COUTURAS Julien	
19	DE RIDDER Hélène	
20	DELMAS Guillaume	
21	DELPHIN Guillaume	
22	DIDIER Stéphane	
23	DUPONT Frédéric	
24	ENDIGNOUX Sylvain	
25	FAVRE Sophie	
26	FLINOIS Guillaume	
27	GILLIOTTE Olivier	
28	GOMEZ Guillaume	
29	GOULINAT David	
30	GOUMY Vincent	
31	HAREL Jérémy	
32	HULIN Anaïs	
33	HURTEBIS Nicolas Christophe	
34	JOUBERTIE Didier	
35	LOUCHE Sebastien	
36	MALADOT Carole	
37	MORAGAS Matthieu	
38	MORET Stéphane	
39	PHILIP Yann	
40	ROUX Souheil	
41	SAUTRON Audrey Elise	
42	TARNAUD Clément	
43	TAUZIEDE Alexandre	
44	VARAILLAS Pierre	
45	VASSEUR Maxime	

Nombre de candidats admis à concourir : 45

Liste des candidats admis à concourir au concours EXTERNE d'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024 – Spécialité Espaces verts et naturels

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
46	AURIEL Anne-Maëlle	
47	BAERENZUNG Laurie	
48	BAES Marie Jeanne	
49	BARNABE Samuel	
50	BEBIEN Benoît Corentin	
51	BENMERADI Soraya	
52	BERNARD Jean-Marie Patrick	
53	BERNEAU Ophélie	
54	BLANCHARD Virginie	née DOYEN
55	BONNAFOUX Thomas	
56	BOUSCARY Simon Joseph	
57	BOUVIER Léa	
58	BOUÉ Nicolas	
59	BREIL Coraline	
60	BRISARD Paul	
61	BUYSE Caroline	
62	CABARET François	
63	CADIEU Margot	
64	CALVET--LOPEZ Simon	né CALVET
65	CASTAGNE Adrien	
66	CASTRIC Ewen	
67	CHAIGNEAU Sébastien*	
68	COURTIAL Geoffrey	
69	CRUSSON Bertrand	
70	DALENS Rémy Michel Henri	
71	DAVETI Laure	
72	DEBIEN Guillaume	
73	DEBROSSE Aurélien	
74	DELMAS Guillaume	
75	DELON Julien Jean-Marie	
76	DENIS Elodie	
77	DEWAELE Camille	
78	DUBESSET-VAUTIER Charlotte*	
79	DUCHOISELLE Morgane	
80	DUFLOS Pauline Andrée	
81	DUVAL Audrey	née FOURNIER
82	FAYET Aliénor	née DAUBIGNEY
83	FEYTOU Jérémy	
84	FILJAK Katia Anna Geneviève	
85	FISTRE Pauline	
86	FORTIER Jean-Alexandre	
87	FOUGERE Guillaume	
88	FOUGERON Lea	
89	FREYSSAC Claire	
90	FRITZ Louise	
91	GAUZERE Jean Baptiste	
92	GAYRAUD Pauline	

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
93	GOBIN Elise	
94	GONCALVES Anthony	
95	GOSALBO Chloé Alicia Lydie*	
96	GOURDY Antoine Frédéric Sébastien	
97	GRUYER Pierre	
98	GUÉRIT Aurélien	
99	HERCEND Benjamin	
100	HERMANS Gaëtan	
101	HERNANDEZ Anthony	
102	HEZARD Maxime	
103	HIPPOLYTE Joseph Jacques	
104	INGLIN Jeanne	
105	JAULIN Nicolas	
106	KAMA Marina	
107	LAPLACE Ophelie	
108	LE SAVOUROUX Gwendal	
109	LEOUTRE Matthieu*	
110	LEPOIX Ugo Henri Antoine	
111	LEVEQUE Camille	
112	LO DESPLAY Jade	
113	LOIZEAU Clément	
114	LOPEZ AMOROS Anastasia	née LOPEZ
115	LUCAS Ludovic	
116	MADIOT Perrine Clotilde	née TROUVE
117	MALLEM Marius	
118	MANHES Léa	
119	MARIN Cyril	
120	MARTINEZ Maëlle	
121	MAS Alexis	
122	MENNESSON Sophie Marie	
123	MOLENAT Cécile	née GENTIER
124	MOLINIER Pauline Charlotte Léa	
125	MONSBROT Stéphane	
126	NICOU Margaux	
127	NORBERT-BOUGEANT Jimmy	
128	PELLETIER Samia	
129	PETIT Juliette Caroline Clelia	
130	PEYRAUD Clément	
131	PIETTE Margaux Rachel	
132	QUERAUD Orlane	
133	RAMBAUD Gerald	
134	RIBEIRO Mathieu*	
135	RIMBERT Lény	
136	ROSEAU Valentine Claude Patricia	
137	RUET Laurette	
138	RUSEK Vianney Antoine Marie	
139	SALVIAC Lucie	
140	SIMÉONE Rémi	
141	THOMAS Mathilde	

* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
142	VERDRON Maxime Pierre Jacques	
143	VERGNAS Arnaud	
144	VINATIER Romain	
145	VIVIER Chloé	
146	VOLKMANN Romain	
147	WALDEN Théo	
148	ZANUTTINI Fabrice	

Nombre de candidats admis à concourir : 103